

Les Compagnies de Chemins de fer CONTRE LE PARLEMENT

Les révoqués du Midi démentent l'administration du réseau

Toulouse, 2 mai. — Les déclarations faites par la direction du réseau du Midi à la récente assemblée générale des actionnaires, au sujet de l'attribution prise par la compagnie vis-à-vis des révoqués, ont soulevé chez ses derniers de vives protestations, dont le Comité de défense des révoqués du Midi, qui a son siège allées Lafayette, à Toulouse, vient de se faire l'écho. Le président du conseil d'administration a déclaré que les révoqués n'étaient intervenus qu'après mise en demeure individuelle.

— Il est possible, répondent les révoqués, que la compagnie ait adressé à tous les révoqués des lettres les invitant à reprendre le travail. Mais ce que nous affirmons et pouvons prouver, c'est que les mises en demeure n'ont été adressées qu'à un nombre qui bien après leur révoication : c'est-à-dire 1.500 révoqués, 37 seulement ont été mis en demeure de reprendre le travail.

L'administration du réseau a également déclaré qu'elle avait fait tout son possible pour procurer de l'ouvrage à son ancien personnel et que presque tous les révoqués en avaient d'ailleurs trouvé. Sur le premier point, les cheminots sont sceptiques. Sur le second, ils opposent à ses allégations le démenti le plus formel.

— Un exemple entre autres, dit le secrétaire du groupe de Toulouse, En notre ville, il y eut 37 révoqués ; or 23 de nos camarades sont encore sans emploi. C'est un chiffre.

Enfin les révoqués du réseau du Midi se montrent très sensibles au reproche qui leur fut fait de manquer de patriotisme en cessant le travail et sur ce point aussi, protestent énergiquement.

A L'ORLÈANS

Orléans, 2 mai. — Les journaux locaux publient la liste des 35 cheminots révoqués appartenant au groupe d'Orléans. Dans ce nombre, 7 ont plus de vingt années de services à la compagnie, et 16 occupent des fonctions dans le Syndicat national.

POUR DURAND

UNE MESURE D'HUMANITÉ, S. V. P.

On sait que l'infortuné Durand, odieusement condamné par la Cour d'assises de la Seine-Inférieure à la suite du meurtre de Donzé, qui fut le Président de la République, est actuellement interné dans une maison d'aliénés.

Hospitalisé gratuitement, le malheureux est naturellement soumis au régime des asphyxiants.

En raison des circonstances dramatiques dans lesquelles survint sa mort, ne pourrait-on avoir pour cet homme, qui endura les tortures d'une condamnation injuste, les égards particuliers ?

L'administration s'honorerait en le faisant bénéficier du régime des internes payants. Encore ne serait-ce qu'un mince effort de réparation.

DANS LA REGION

Les débitants de tabac Retraites Ouvrières

Une certaine agitation se manifeste chez les débitants de tabac, vendeurs de timbres-retraite. Elle n'est pas justifiée, dit l'Administration.

L'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, qui rencontre déjà des résistances chez les intéressés, va-t-elle aussi mécontenter ceux qui seront les intermédiaires entre les intéressés et l'Etat ?

On sait que c'est par l'opposition de timbres spéciaux sur leur carte individuelle, et sur justification de leurs versements de ces timbres sera faite par les bureaux de poste d'une part et par les débitants de tabac de l'autre.

LES DOLEANCES DES DEBITANTS

Or, certains de ceux-ci ne manifestent pas un bien grand enthousiasme pour la nouvelle fonction qu'on leur confie et l'on parle même, dans le Pas-de-Calais, de la formation d'un syndicat qui prendrait en mains les doléances de ces fonctionnaires.

Les débitants d'Henin-Liétard, en effet, se sont réunis pour examiner la nouvelle situation qui leur est faite et ils ont pris la délibération suivante :

« L'assemblée en anime à faire remarquer aux pouvoirs publics, que loin d'être des capitalistes, les débitants de tabac touchent des émoluments bien modestes pour un travail qui se complique journellement ; les avances qu'on exige d'eux les placent souvent dans des situations précaires, igno-

rés, sans doute, mais qui n'en sont pas moins réelles.

La multiplicité des timbres pour le fonctionnement de l'assistance-retraite (pas moins de 39 sortes) nécessitera une avance de fonds encore plus considérable, une dépense de temps et une attention rigoureusement soutenues contre lesquelles tous les membres s'élèvent. En conséquence, ils prient l'Administration supérieure de les dispenser de cette charge.

Au cours de cette réunion, l'idée de la création d'un syndicat départemental fut émise et cette idée a fait son chemin. Déjà un groupement des débitants de tabac de l'arrondissement de Bellême, auquel sera joint le canton de Vimy, est en formation et il ne tardera pas à s'étendre à tout le département. Les adhésions arrivent nombreuses, aux organisateurs, qui sont prêts à mener une action vigoureuse.

Nous avons pu voir en des promoteurs du Syndicat et il ne nous a pas caché combien les débitants de tabac voyaient d'un mauvais œil le système des timbres-retraite qui allait leur être confié.

Cela nous obligea, dit-il, à une mise en fonds considérable, hors de proportion avec nos ressources ; on parle d'un approvisionnement valant près de deux millions francs, ce qui nous faudrait payer d'avance, naturellement.

D'autre part, la faible bénéfice que la vente nous laissera compensera-t-elle les pertes que nous ne pourrions éviter, étant donné la multiplicité des vignettes. Déjà, la vente des timbres-poste, qui ne remporte guère que les deux types à cinq et dix centimes, est d'un maigre profit. Quelle comparabilité, quels soins ne faudra-t-il point avoir pour les 39 espèces de timbres-retraite que nous aurons à vendre ? Ce n'est pas un cadeau que nous fait l'Etat, et nous nous en passerions aisément. Que ne donne-t-on pas cette vente aux fonctionnaires à gros traitements, percepteurs, receveurs, etc.

LES INSTRUCTIONS ADMINISTRATIVES

L'Administration des Finances estime, elle, que les crédits des débitants ne sont pas justifiés, et le fonctionnaire de cette administration à qui nous les avons soumise nous a dit :

« Les conditions dans lesquelles les débitants de tabac sont chargés de la vente des timbres-retraite ont été prévues dans le décret n° 158, en date du 12 janvier dernier, et elles ne sont pas de nature à imposer de trop lourds sacrifices pécuniaires.

En fait, en principe, la livraison et la comptabilité des timbres-retraite incombent à l'Administration des postes, exclusivement chargée de la fabrication. Mais, en vue d'accorder à tous les intéressés, dès la mise en vigueur de la loi, les plus grandes facilités pour se procurer les timbres-retraite, il a été décidé que la vente en serait également confiée aux débitants de tabac.

L'émission des nouveaux timbres comprendra trois catégories : les timbres mixtes (timbres mixtes) et deux catégories de timbres différents dans chaque catégorie, soit un total de six coupures dont la valeur varie entre 0,10 et 1 franc.

On a émis, au total, 100 pour les timbres mixtes, 50 pour les timbres mixtes, et 50 pour les autres timbres, le nombre moyen des timbres de chaque type nécessaire à l'approvisionnement d'un débitant de tabac pour une période de deux mois, à raison d'un approvisionnement mensuel de 26 modèles de coupures, représente un capital de 820 francs environ, mais il va de soi que si, dans les villes où agglomérations importantes, l'approvisionnement mensuel des timbres-retraite est plus élevé, il faut en tenir compte.

D'autre part, l'approvisionnement finit par ne paraître pas devoir obligatoirement comprendre, dès le premier jour, les quantités de figurines pouvant être vendues pendant une période de deux mois, ce qui obligera les débitants de tabac à un avance de fonds trop importante, alors surtout qu'ils auront la faculté de renouveler aux bureaux de poste leur stock épuisé, aussi souvent que les circonstances l'exigeront.

L'ensemble des timbres-retraite, correspondant à leur importance, et à leur fixer un chiffre d'approvisionnement qui, pour ceux de la 1^{re} catégorie, ne serait pas supérieur à 100 francs, et de 50 francs pour les autres, soit pour une valeur d'une centaine de francs égale à la vente prescrite d'une semaine. Pour les bureaux des autres catégories, l'approvisionnement initial sera déterminé d'après les chiffres de bases décroissantes représentant le douzième, le seizième et le vingtième des quantités théoriques, soit une valeur immobilisée de 60, 50 ou 40 francs.

Enfin, un crédit spécial a été prévu pour l'attribution à tous les débitants de la vente des timbres-retraite, d'une remise de 1 % calculée sur la valeur de ces timbres, de sorte que la vente sera, pour les débitants de tabac, d'un rapport égal à celui des timbres-poste.

Souhaitons que sur les bases ainsi posées, l'enquête se fasse complètement, pour le fonctionnement de la loi, entre l'Administration et les débitants.

E. V.

LA POLICE MOBILE OPERE

Une bande de rats de qualme mot en coupe réglée le réseau de la police mobile, Martin et Louis ont arrêté hier, à Soiesmes, un nommé Moreau Auguste, 50 ans, ouvrier agricole qui, dans le courant du mois de mai, déroba à la gare de Caudry 8 ballots de lin.

Un sieur Herlem Fénelon, 51 ans, représentant de commerce à Quévy, chez qui les ballots ont été retrouvés, a été arrêté hier parce qu'il est père de huit enfants nés il y a plusieurs mois, pour complicité de vol par ruse.

Les inspecteurs de la police mobile sont en ce moment sur les traces d'une bande qui opère dans les forêts du Cambésis depuis plusieurs mois. D'autres arrestations sont imminentes.

A LILLE

LEPICIER SATYRE

M. Delalé interrogera de nouveaux témoins demain jeudi

Hier mardi, l'épicière satyre, Robert Defanle, n'a pas subi de nouvel interrogatoire de la part du magistrat instructeur. Toutefois l'enquête continue et le scandale en perspective, déclara sous son.

Il apparaît en effet de plus en plus que le sieur D., un des plus coupables, sinon plus que Defanle et le nombre de ses victimes connues augmente quotidiennement.

La police de sûreté observe à ce sujet la plus grande discrétion. Nous avons pu savoir néanmoins que de nouvelles plaintes avaient été enregistrées et que les parents de plusieurs des garçons souillés par l'immonde personnage avaient été interrogés.

On est informé sur les relations existant entre D. et leurs enfants, des renseignements très précis.

Quant à l'épicière de la rue de la Monnaie, elle ne sera pas interrogée à nouveau avant quelques jours ; mais on croit que l'enquête de nouveaux témoins parmi lesquels plusieurs petites victimes de Defanle.

A ROUVROY-NOUÉE

Grave affaire de meurtres

DEUX INDIVIDUS ATTAQUENT UNE JEUNE FILLE ET LA VIOLENT.

LA GENDARMERIE LES ARRETE

Lundi, vers dix heures et demie du soir, un jeune couple, Denis Lepagnot et Alexandrine Dumontier, 16 ans, passait le long de la palissade qui borde les fossés à l'entrée de la commune de Rouvroy-Nouée, quand deux individus accourus dans l'ombre, au pied de la palissade, bondirent sur eux. Tandis que l'un terrassait le jeune homme, l'autre saisissait Alexandrine Dumontier à la gorge et l'entraînait dans un champ voisin. Malgré la résistance désespérée de la jeune fille, il abusa d'elle odieusement.

A ce moment, le premier qui avait mis en fuite le jeune Lepagnot, revenait à son tour ; il prit la malheureuse par les poignets et il allait se livrer, lui aussi, à des violences quand survint un habitant d'une maison voisine, M. Meunier, que les cris d'appel d'Alexandrine Dumontier avaient réveillé.

Après avoir vu les deux malheureux lâchés, leur victime et priant la fuite, M. Meunier ramena chez lui la pauvre fille plus morte que vive. Elle lui fit le récit de l'incalifiable agression dont elle venait d'être l'objet et qui avait pu se terminer d'une façon tragique, sans l'intervention de son père, M. Meunier. Celui qui avait violé Mlle Dumontier profita en effet des menaces de mort qu'il aurait sans doute mises à exécution sans le secours de son père, et s'enfuit dans la nuit.

Après l'avoir reconfortée, le reconduisit chez ses parents, cité du numéro 10, à Billy-Montigny.

L'ENQUETE

Au cours de la scène qui venait de se dérouler aucun des jeunes gens n'avait pu reconnaître leurs agresseurs, et peut-être seraient-ils victimes de la fuite. M. Meunier permit de les retrouver. En effet, dans la nuit, un des malfaiteurs avait laissé tomber sa casquette, de même que le jeune Lepagnot et lorsque celui-ci, après s'être débarrassé de celui qui l'avait saisi, s'enfuit, il ramassa la casquette et se la mit sur la tête. C'est ainsi qu'il était aisé de reconnaître le terrain par le misérable qui avait abusé de la jeune fille.

Si l'on aperçut de la méprise il en fit part à la gendarmerie en allant au poste de M. Lécuyer. Interrogé, Gennex déclara qu'il ne savait pas ce qu'on voulait lui dire, mais l'enquête établit bientôt que le lundi, il était sorti en compagnie de François Létaux, 17 ans, son beau-frère, que les gendarmes interrogèrent à son tour.

Létaux ne tarda pas à avouer qu'en revenant avec son beau-frère et trois autres personnes de la cité du numéro 10, il avait rencontré les deux jeunes gens et qu'une fois rentré chez lui, il avait vu les deux malfaiteurs dans la recherche de Lepagnot et d'Alexandrine Dumontier, dans le but d'abuser de celle-ci.

Létaux accepta et les deux chenapans mirent leur projet à exécution. Pendant que Gennex pressait la jeune fille à la gorge, Létaux sautait sur Lepagnot.

Devant cette déposition accablante, Gennex s'obstina cependant à nier longtemps. Ce ne fut que pressé de questions qu'il finit par avouer les faits en les mettant sur le compte de l'ivresse.

Tous deux ont été déferés au parquet.

L'affaire Reiss

LE FAUX MARQUIS DE ROQUEFUILLE NE VEUT PAS RECONNAITRE SA FEMME

Paris, 2 mai. — L'aventure du faux marquis de Roquefeuille demeure des plus mystérieuses.

Chesnebonnet juge d'instruction, a confronté cet après-midi Reiss avec de nombreux témoins, dont le principal était Mme Reiss, née Dagand, qu'il aurait connue à Crouy, dans l'Aisne, et qu'il avait épousé en Angleterre.

« En quelle fut introduit dans le cabinet du juge, Mme Reiss se dirigea vers le faux marquis de Roquefeuille les bras tendus.

« Mais madame, s'écria Reiss, vous vous trompez. Je ne vous connais pas. Je crois savoir que vous êtes la femme de mon frère Henri.

« Comment, répartit Mme Reiss, tu ne veux pas me reconnaître ? de suis cependant ta femme.

« Les faux marquis se borna à hausser les épaules.

Tout à l'our, l'inouïe a été reconnu par des habitants de Crouy comme étant le personnage qui avait fréquenté Mlle Dagand. Mme Reiss, MM. Rousseau, avocat à Paris, et M. Lelong, avocat adjoint de Crouy ; Mme Lelong, de Soissons, et furent formels dans leurs déclarations.

M. Chesnebonnet n'a pas encore ordonné la mise en liberté de Reiss, mais cette mesure sera peut-être prise, en raison du rapport médical fourni par le docteur Soquet.

Cancans meurtriers

Dijon, 2 mai. — Dimanche dernier, un incendie éclatait dans un village des environs de Nuits-Saint-Georges, au domicile de Mme veuve Goulet. L'opinion publique accuse la fille de Mme Goulet, Mme veuve Tardy, d'avoir mis le feu.

Vivement émue de ces accusations, Mme Tardy tenta de se noyer, mais on fit empêcher. Elle se rendit alors sur la voie ferrée, près de la gare de Vosnes-Romanne, et se jeta sous un train. Le corps de la malheureuse femme fut littéralement déchiété.

Mme veuve Tardy était mère de cinq enfants.

Un curé tué par ses paroissiens

Carbère, 2 mai. — Un crime horrible vient d'éclater dans un village des environs de Nuits-Saint-Georges, au domicile de Mme veuve Goulet. L'opinion publique accuse la fille de Mme Goulet, Mme veuve Tardy, d'avoir mis le feu.

Vivement émue de ces accusations, Mme Tardy tenta de se noyer, mais on fit empêcher. Elle se rendit alors sur la voie ferrée, près de la gare de Vosnes-Romanne, et se jeta sous un train. Le corps de la malheureuse femme fut littéralement déchiété.

Mme veuve Tardy était mère de cinq enfants.

GABEGIES COLONIALES

Paris, 2 mai. — On annonce qu'au cours de son voyage dans nos possessions africaines, M. l'inspecteur Frazzoli a constaté de nombreuses irrégularités et a relevé un certain nombre de détournements à la charge de divers fonctionnaires.

À Libreville, M. Frazzoli aurait constaté, dans la gestion des postes et télégraphes, un déficit d'une quinzaine de mille francs. Les registres de comptabilité de 1908 et des années antérieures ont disparu. Les détournements ont été effectués au moyen de faux et de gratings, portés sur les exercices 1909 et 1910.

Dans un autre poste du gouvernement général, un déficit de 6.000 francs a été constaté. Les détournements ont été effectués au moyen de faux et de gratings, portés sur les exercices 1909 et 1910.

Plusieurs autres détournements ont été relevés dans différents services, notamment à Cap-Loper, où ils s'élevaient à plusieurs milliers de francs.

A l'Exposition de Charleroi

L'OUVERTURE

La cérémonie d'ouverture de l'Exposition de Charleroi s'est déroulée samedi avec une simplicité non exempte de cordialité et d'entrain.

Les invités furent d'abord reçus à l'Hôtel de Ville, où un lunch leur fut offert par le Conseil communal.

Le cortège se rendit ensuite dans la salle des fêtes de l'Exposition.

Au cours de la cérémonie, présidée par M. Broyat-Warocq, président de la Commission supérieure de patronage, on entendit un discours de M. Jules Hénin, président du Comité exécutif, puis M. Warocq déclara ouverte l'Exposition de Charleroi en 1911.

Après la visite de l'Exposition, les invités se retrouvèrent au « Faisan Doré », vers 5 heures, pour le banquet, pendant lequel n'a cessé de régner la plus franche cordialité.

Les discours furent interrompus par une pluie intermittente qui fit se disperser rapidement les invités.

Les DRAMES de L'AIR

Double chute mortelle en Russie

Sébastopol, 2 mai. — Deux aviateurs militaires russes, les frères Matsyewitch, qui évoluaient à bord d'un monoplane, ont fait une chute mortelle pour tous deux.

Le capitaine Matsyewitch était le meilleur aviateur de l'armée russe. Son frère était lieutenant de vaisseau.

D'après les constatations qui ont été faites, l'accident est dû au mauvais fonctionnement du moteur.

L'appareil a été brusquement précipité contre un mur, et les deux malheureux aviateurs se sont écrasés.

Chute de l'aviateur Wynmalen

Versailles, 2 mai. — L'aviateur Wynmalen, qui évoluait hier à Duc, près de Versailles, a fait dans un vol d'essai, à une hauteur d'environ 150 mètres, l'appareil a été complètement détruit, mais son pilote est heureusement peu gravement blessé aux cuisses.

L'aviateur Wynmalen, de nationalité hollandaise, est bien connu du public parisien. On lui voit réapparaitre le prix de 100.000 fr. offert par l'Automobile-Club de France pour l'épreuve d'aviation Paris-Bruxelles et retour.

Un lieutenant allemand tombe de 60 mètres

Mulhouse, 2 mai. — Le lieutenant Roser, du régiment d'artillerie de campagne à Sarrebourg, qui vient d'obtenir son brevet de pilote à l'école d'aviation de Hasenhein, est parti ce matin à sept heures sur son biplan. Après avoir contourné deux fois le village de Hasenhein et être resté en l'air une demi-heure, il prit un virage trop brusquement au-dessus de la gare et tomba d'une hauteur de 60 mètres. Le lieutenant Roser fut transporté à l'hôpital militaire de Mulhouse. Son état semble désespéré. L'appareil est complètement détruit.

LINDPAINNER fait une chute terrible

Bouy, 2 mai. — En vue de la course Paris-Canton, l'aviateur Lindpainer vient de recevoir un nouveau monoplane Sommer qui, aux essais, a donné une vitesse de 103 kilomètres à l'heure. Ce matin, à huit heures trente, Lindpainer prenait son vol de l'aérodrome de Douzy, puis, à belle vitesse, il gagnait le camp de Châlons. La hauteur du vol était de 150 mètres, il commença une audacieuse descente en vol plané, moteur arrêté. Tout à coup, à une vitesse effroyable, vint s'écraser sur le sol. Il était à 15 m. de hauteur.

Par un hasard heureux, Lindpainer n'avait pas été blessé, mais le monoplane est complètement réduit en miettes.

La Révolution en Chine

LE MOUVEMENT PREND DE L'EXTENSION MALGRÉ UNE REPRESSION TERREBLE

Hong-Kong, 2 mai. — L'émeute qui avait pris naissance à Canton s'est étendue à la province.

Les insurgés, aidés par des brigands, se sont emparés de Wou-Chao, San-Chou et Wei-Chao.

Un combat sérieux a eu lieu à Fou-Tchéou entre les troupes impériales et les insurgés. Une canonnière chinoise aurait bombardé les insurgés, les tuant 300 hommes. Les insurgés ont tué plusieurs prisonniers, ont été pendus sur l'heure.

La plupart étaient des Chinois vêtus à l'européenne et ayant coupé leur natte.

Selon des avis de Canton, l'infanterie de marine britannique de Shanghai, en face de deux canonnières françaises, quatre anglaises, deux américaines et une allemande sont mouillées.

Des canons ont été mis en place sur le bord du canal.

Les révolutionnaires ont tenté, sans succès, dimanche soir, d'emparer du poste de police situé de l'autre côté du canal.

Les communications télégraphiques étant interrompues, il est difficile d'obtenir des précisions.

Les avortements de Biarritz

L'AFFAIRE VIENDRA LE 20 MAI AUX ASSISES

Paris, 2 mai. — Ce matin ont été inculpés à la prison, venant de Bayonne, le docteur Long Savigny, deux autres co-accusés et six femmes qui comparaitront le 20 mai prochain devant les assises des Basses-Pyrénées sous l'inculpation d'avortement et de complicité.

Dans cette affaire, sont également impliqués une jeune fille qui comparaitra comme accusée libre, et une femme, qui l'on croit réfugiée en Espagne, qui sera jugée par contumace.

Le meurtre de Belleville

L'ASSASSIN ARRETE — SIX AUTRES COMPLEXES SOUS LES VERROUS

Paris, 2 mai. — Les inspecteurs du service de la sûreté ont arrêté ce matin sept individus qui, dans la nuit de dimanche à lundi, ont, à la sortie du bar, rue Julien-Lacroix, attiré dans un guet-apens et tué le jeune Redouté, ouvrier imprimeur.

Ces sept individus ont été envoyés au Dépôt à la disposition du juge d'instruction chargé de cette affaire. Parmi eux se trouve le nommé Marcel-Auguste Ruppé, 19 ans, ouvrier carrelleur, qui a avoué avoir frappé la victime.

LE DRAME

Rappelons en quelques mots comment fut perpétré le meurtre.

Depuis longtemps, une vive inimitié régnait entre deux bandes rivales du quartier de Belleville, soit, une querelle éclatée dans un défilé de la rue des Couronnes entre plusieurs membres de ces deux bandes. Le délitant, craignant une bagarre, les mit à la porte. Au dehors, la discussion se poursuivait violemment, et les deux bandes se disputaient.

Depuis, les adversaires étaient arrivés rue Jules-Lacroix. Là, ils se scindèrent en deux groupes, et, tandis que Redouté pénétrait, accompagné de deux amis, dans un bar, le reste de la bande attendit sur le trottoir.

Quelques instants plus tard, Redouté sortit. Alors, les membres de la bande rivale, qui attendaient, se précipitèrent. En un clin d'œil, ils virent sur le visage de Redouté, un grand cri d'angoisse se fit entendre, puis ce fut, de nouveau, le silence. Toute la bande avait fui, laissant au milieu d'une liane rouge l'imprimeur inanimé.

Les malheureux Redouté, que des agents découvrirent quelques instants plus tard, portait à l'abdomen une plaie effroyable, car les intestins avaient jailli de la blessure.

On le transporta, râlant, à l'hôpital Tenon, mais son état ne s'améliora pas.

De l'enquête menée par M. Thierry, l'assassin Redouté avait été froidement condamné à mort et que l'arrêt avait été exécuté sur l'ordre d'un chef de bande.

Contre les Retraites Ouvrières

Lyon, 2 mai. — On peut évaluer aujourd'hui à douze mille environ le nombre des ouvriers qui réclament les secours de la loi sur les retraites ouvrières, sur les cent cinquante mille assujettis probables du département. Toutefois, le mouvement des adhésions s'accroît de jour en jour et le chiffre actuel de la liste des intéressés qui provisionne, ne peut guère fournir une base d'appréciation.

Auxerre, 2 mai. — A Treigny, une cinquantaine d'ouvriers se sont réunis hier en cortège devant la mairie et ont brûlé les feuilles d'adhésion pour les retraites ouvrières.

Un cambriolage de 42.000 francs

Paris, 2 mai. — M. Hubot, président de la Ligue d'action pour la défense du travail contre les agitations révolutionnaires, a été victime, hier, d'un vol important. Un cambrioleur a pénétré chez lui, rue Fessard, à Belleville, et après avoir mis sa maison au pillage, lui ont dérobé 42.000 francs de titres et de valeurs diverses. Il ont en outre emporté tous les papiers relatifs à l'organisation de la Ligue.

M. Hubot ferait bien de modifier le but de sa Ligue. Les cambrioleurs présentent un danger plus immédiat que les « agitateurs révolutionnaires », il peut s'en apercevoir.

Il s'agirait d'un crime

L'OCEAN REJETTE UN CADAVRE, JAMBES LIEES ET PIERRE AU COU

La Rochelle, 2 mai. — Le cadavre de M. Ligeret, teinturier à Montfermeil (Seine-et-Oise), ayant été trouvé vendredi dernier sur la côte de l'île de Ré, devant Saint-Martin, avec à son cou une pierre au cou, on crut tout d'abord à un suicide.

Mais l'enquête de juge de paix et l'autopsie semblent avoir établi qu'il s'agit d'un assassinat et que le cadavre fut jeté à la mer par les assassins.

M. Ligeret avait été vu, le dimanche avant, dans un hôtel, puis dans deux cafés de Saint-Martin, avec un porte-monnaie qui n'a pas été retrouvé.

Le parquet a donné l'ordre de continuer l'enquête.

FEUILLETON DU 3 MAL — N. 311

SALVATOR

par Alexandre Dumas

— C'est ce que j'ai pensé, monsieur le marquis, continua le marquis, je saurais aussi à quel point on tenait sur la moralité du comte Rappi.

— Je n'en doute pas, Excellence, interrompit l'évêque.

— Quand vous sortirez d'ici, monsieur l'abbé, continua le marquis, je saurais aussi à quel point on tenait sur votre compte.

— Monsieur le marquis ! s'écria violemment monsieur Coletti.

— Qu'y a-t-il ? demanda d'un air hautain le marquis.

— Que Votre Excellence excuse mon étonnement, mais je ne m'attendais guère, je l'avoue, en entrant ici, à ce qui en arrivait.

— Qu'arrive-t-il donc, monsieur l'abbé ?

— Mais, Votre Excellence le sait aussi bien que moi, si Votre Excellence n'emploie pas tout son crédit pour me faire rentrer en grâce auprès du saint-père, dans l'esprit duquel j'ai été noyé par le comte Rappi.

— Le vicomte de Rivar a la publicité des preuves écrites de la méchanceté de M. le comte, et je ne pense pas que M. le marquis serait fort réjoui de voir son noble nom compromis dans de si désastreuse débats.

— Expliquez-moi plus clairement, s'il vous plaît.

— Tenez, Excellence, dit l'évêque en lisant de sa poche la lettre de M. Rappi et en la présentant au marquis.

— Le vicomte de Rivar s'empourpra à la lecture de cette lettre.

— Tenez, dit-il en la rendant avec dégoût. Je vous comprends tout à fait, maintenant, et je vois ce que vous êtes venu me demander.

— Puis, se retournant, il agit la sonnette.

— Soixante. Ah ! et grande grâce à Dieu

de l'habit qui vous couvre et du lieu où nous sommes.

— Excellence ! s'écria l'évêque furieux.

— Silence ! dit impérieusement le marquis. Ecoutez un bon conseil, afin de ne pas aller à l'enfer. L'ambition peut attendre ; la vengeance, jamais ! Et le cœur de l'évêque était gonflé de vengeance.

Il en était là de ses méditations quand la marquise entra.

— Je ne puis pas, monsieur, dit l'évêque en feignant une profonde émotion. Mon cœur n'est déjà que trop disposé à la fureur, en songeant que je quitte des fidèles telles que vous.

— Et quand partez-vous, monsieur ? demanda l'évêque, en proie à une agitation extraordinaire.

— Demain, peut-être, après-demain certainement. Ma visite est donc, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, presque une visite d'adieu. Je dis presque, car j'ai une mission à vous donner, et je ne partirai le cœur serein qu'après son accomplissement.

— Que voulez-vous dire, monsieur ? Plus savez que vous n'avez pas de servante plus humble et plus dévouée que moi.

— Je le sais, marquise, et je vous le prouve en vous confiant une négociation de la plus haute importance.

— Riez, monsieur.

— Sur le point de partir, j'ai dû m'inquiéter du soin des âmes que Dieu avait daigné confier à mon dévouement.

— Hélas ! murmura la marquise.

— Non que les honnêtes gens manquent pour diriger nos brebis, continua l'évêque, mais il y a certaines âmes qui, devant telle ou telle règle de conduite indiquée par moi comme une source future de félicité, vont se déconcerter, se troubler, s'inquiéter de

l'absence de leur pasteur ordinaire ; par conséquent, je suis obligé, j'ai naturellement pensé à la plus fidèle ; j'ai songé à vous, marquise.

— Je n'attendais pas moins de votre charité et de votre sollicitude, monsieur.

— Je me suis laborieusement occupé de me trouver auprès de vous un remplaçant, et j'ai fait choix d'un homme qui vous est suffisamment connu. Si mon choix n'est pas de votre goût, vous n'avez qu'à parler, marquise. Mon recommandé est un personnage pieux, grand homme de bien : l'abbé Bouquemon.

— Vous ne pouvez faire un meilleur choix, monsieur, dit l'abbé Bouquemon, que moi-même.

— C'est compliqué, monsieur Coletti, qui ne se connaît pas de rivaux en vertu.

Il poursuivit :

— Ainal, marquise, vous agréer M. l'abbé Bouquemon comme directeur ?

— De grand cœur, monsieur, et je vous remercie bien affectueusement d'avoir assuré avec tant de discernement le sort de votre humble servante.

— Il est une autre personne, marquise, à laquelle mon choix ne plairait peut-être pas autant que vous.

— De qui voulez-vous parler ?

— De la comtesse Rappi. J'ai trouvé sa foi bien tiède, bien inactive, depuis quelques semaines. Cette jeune femme est cotée en soupirant de profonds abîmes. Dieu sait qui pourra la sauver.

— Je l'essayerai, monsieur, quoique, à vous dire vrai, je doute du succès. Quel que soit le résultat, un miracle seul pourrait la sauver ; mais l'usage de toute mon influence, mais il y a de réels succès, croyez-moi, monsieur, que ce ne sera pas manqué de dévouement à notre sainte religion.

A suivre.

— Vous parler en mission ?

— Oui, marquise.

— Bien sûr.

— En Chine.

La marquise poussa un cri de terreur.

— Vous avez raison, dit-elle tristement ; vous parlez peut-être pour toujours.

— Il le faut, marquise ! s'écria l'évêque avec cette solennité emphatique dont Pierre l'Ermite lui avait donné le modèle, en disant : « Dieu le veut ! »

— Hélas ! soupira Mme de la Tourneille.

— Ne me découragez pas, chère marquise, dit l'évêque en feignant une profonde émotion. Mon cœur n'est déjà que trop disposé à la fureur, en songeant que je quitte des fidèles telles que vous.

— Et quand partez-vous, monsieur ? demanda l'évêque, en proie à une agitation extraordinaire.

— Demain, peut-être, après-demain certainement. Ma visite est donc, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, presque une visite d'adieu. Je dis presque, car j'ai une mission à vous donner, et je ne partirai le cœur serein qu'après son accomplissement.

— Que voulez-vous dire, monsieur ? Plus savez que vous n'avez pas de servante plus humble et plus dévouée que moi.

— Je le sais, marquise, et je vous le prouve en vous confiant une négociation de la plus haute importance.

— Riez, monsieur.

— Sur le point de partir, j'ai dû m'inquiéter du soin des âmes que Dieu avait daigné confier à mon dévouement.

— Hélas ! murmura la marquise.

— Non que les honnêtes gens manquent pour diriger nos brebis, continua l'évêque, mais il y a certaines âmes qui, devant telle ou telle règle de conduite indiquée par moi comme une source future de félicité, vont se déconcerter, se troubler, s'inquiéter de

l'absence de leur pasteur ordinaire ; par conséquent, je suis obligé, j'ai naturellement pensé à la plus fidèle ; j'ai songé à vous, marquise.

— Je n'attendais pas moins de votre charité et de votre sollicitude, monsieur.

— Je me suis laborieusement occupé de me trouver auprès de vous un remplaçant, et j'ai fait choix d'un homme qui vous est suffisamment connu. Si mon choix n'est pas de votre goût, vous n'avez qu'à parler, marquise. Mon recommandé est un personnage pieux, grand homme de bien : l'abbé Bouquemon.

— Vous ne pouvez faire un meilleur choix, monsieur, dit l'abbé Bouquemon, que moi-même.

— C'est compliqué, monsieur Coletti, qui ne se connaît pas de rivaux en vertu.

Il poursuivit :

— Ainal, marquise, vous agréer M. l'abbé Bouquemon comme directeur ?

— De grand cœur, monsieur, et je vous remercie bien affectueusement d'avoir assuré avec tant de discernement le sort de votre humble servante.

— Il est une autre personne, marquise, à laquelle mon choix ne plairait peut-être pas autant que vous.

— De qui voulez-vous parler ?

— De la comtesse Rappi. J'ai trouvé sa foi bien tiède, bien inactive, depuis quelques semaines. Cette jeune femme est cotée en soupirant de profonds abîmes. Dieu sait qui pourra la sauver.

— Je l'essayerai, monsieur, quoique, à vous dire vrai, je doute du succès. Quel que soit le résultat, un miracle seul pourrait la sauver ; mais l'usage de toute mon influence, mais il y a de réels succès, croyez-moi, monsieur, que ce ne sera pas manqué de dévouement à notre sainte religion.

A suivre.

de l'habit qui vous couvre et du lieu où nous sommes.

— Excellence ! s'écria l'évêque furieux.

— Silence ! dit impérieusement le marquis. Ecoutez un bon conseil, afin de ne pas aller à l'enfer. L'ambition peut attendre ; la vengeance, jamais ! Et le cœur de l'évêque était gonflé de vengeance.

Il en était là de ses méditations quand la marquise entra.

— Je ne puis pas, monsieur, dit l'évêque en feignant une profonde émotion. Mon cœur n'est déjà que trop disposé à la fureur, en songeant que je quitte des fidèles telles que vous.

— Et quand partez-vous, monsieur ? demanda l'évêque, en proie à une agitation extraordinaire.

— Demain, peut-être, après-demain certainement. Ma visite est donc, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous le dire, presque une visite d'adieu. Je dis presque, car j'ai une mission à vous donner, et je ne partirai le cœur serein qu'après son accomplissement.

— Que voulez-vous dire, monsieur ? Plus savez que vous n'avez pas de servante plus humble et plus dévouée que moi.

— Je le sais, marquise, et je vous le prouve en vous confiant une négociation de la plus haute importance.

— Riez, monsieur.

— Sur le point de partir, j'ai dû m'inquiéter du soin des âmes que Dieu avait daigné confier à mon dévouement.

— Hélas ! murmura la marquise.

— Non que les honnêtes gens manquent pour diriger nos brebis, continua l'évêque, mais il y a certaines âmes qui, devant telle ou telle règle de conduite indiquée par moi comme une source future de félicité, vont se déconcerter, se troubler, s'inquiéter de